

ADÉ

Séance du 11 septembre 2025

Membres en exercice :

13

Date de la convocation : 05/09/2025

Le onze septembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc BOYA.

Présents : 12

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Jean-Marc BOYA, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Didier LOPEZ, Maryline CARASSUS, Xavier DUPUIS, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Sandrine MILLET, Mathilde BOURDIEU, Manuel DUARTE, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Florence POIZAC.

Représentés : Patrick LAYERLE représenté par Jean-Marc BOYA.

Excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : Mathilde BOURDIEU.

Objet : Subventions 2025 aux associations - DE_026_2025

Madame Maryline CARASSUS, maire-adjoint, propose au Conseil Municipal d'allouer les subventions aux associations communales, dont elle a reçu le dossiers, ainsi qu'à certaines associations départementales que la commune souhaite soutenir, dont le montant avait été réservé au budget primitif 2025 :

- * Prévention Routière : 50 €
- * Société de chasse Diane du Mouret : 300 €
- * Union Sportive Adéenne : 5 000 €
- * Comité des fêtes : 3 000 €
- * Croix Rouge : 50 €
- * ADMR : 160 €
- * ADAPEI : 50 €
- * Gym Viv'Adé : 300 €
- * AJUSA : 300 €
- * Animation Diffusion Echange : 1 400 €
- * Adécole : 300 €
- * Aime65 : 100 €
- * Amicale des lieutenants de Louveterie des Hautes-Pyrénées : 100 €
- * Cercle patriotique : 50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions ci-dessus à la majorité (les membres des associations faisant parti du Conseil Municipal ne votant pas).

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le président de séance,
Jean-Marc BOYA



Le secrétaire de séance,
Mathilde BOURDIEU